

ABSORBANT VEGETAL Norme NF P 98-190

- Ref. HPC11830 SAC DE 40L
- Ref. HPC11831 70 SACS DE 40L
- Ref. HPC11832 Seau de 30L
- Ref. HPC11833 24 Seaux de 30L



Absorbant végétal utilisable sur surfaces routières



DESCRIPTION

- Absorbant anti-dérapant pour usage en milieu industriel et routier.
- A base de particules de bois issues d'énergies renouvelables
- Convient pour tout types de déversement



MATÉRIAUX ET SURFACES COMPATIBLES

- Surface routière :
Norme NF P
98-190



DOMAINES D'APPLICATION

- Surface routière
- Milieu industriel
- Zones de circulation



TYPE DE SALISSURES

- Hydrocarbure
- Huile
- Eau
- Peinture
- Graisse



CARACTERISTIQUES

Composition : particules de bois, colorant, ignifugeant

Classe d'appartenance du produit selon la norme NF T90-362 : A

Masse volumique apparente : 200gr/L

Pouvoir absorbant:

-gas-oil : 335%

-eau : 434%

-huile : 319%

Capacité maximale d'absorption du sac :

-gas-oil : 27L

-eau : 35L

-huile : 26L

Taux d'émission de poussière :
Exempt de poussière

LES + PRODUIT

- Haut pouvoir absorbant
- Anti Dérapant
- Ignifugé - Ininflammable
- Utilisable sur route

MODE D'EMPLOI

- Répandre le produit absorbant sur la zone à traiter .
Laisser agir entre 10 et 15 minutes.
Récupérer le mélange en balayant ou en aspirant.
Avant le rétablissement de la circulation , saupoudrer la surface traitée de 30g/M² maximum d'absorbant.
Le produit agira comme anti dérapant.

CONDITIONNEMENT

- Sac de 40L
- Palette de 70 sacs
- Seau de 30L
- 24 Seaux de 30L

ÉCORESPONSABILITÉ

- L'emballage est recyclable
- Produit léger qui crée moins d'émission de gaz à effets de serre lors du transport
- A base de particules de bois issues d'une gestion forestière "durable" qui ne participe pas à la déforestation



En complément de ce produit, il existe chez HPC : HPCPM (pelle métal), **HPCBP** (Balayette et pelle plastique), **HPCBAP3** (balai atelier piassava), **HPC11871** (absorbant terre de diatomée) **HPCBCP80** (Balai cantonnier polypropylène), **HPCBCC80** (Balai cantonnier coco), **HPCL5821** (Détergent puissant graisses et hydrocarbures), **HPCAHH** (Feuilles Absorbantes hydrophobes)

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006